L'ESPACE SCHENGEN

- États ayant mis en vigueur les dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen : **Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark *, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque**
- Autres États membres de l'Union européenne, ayant vocation à rejoindre l'espace Schengen : **Bulgarie, Chypre, Roumanie**
- États non membres de l'Union européenne associés à Schengen : **Islande, Norvège**
- États membres de l'Union européenne non membres de l'espace Schengen, mais associés à une partie de cette coopération : **Irlande, Royaume-Uni**
- Limite de l'espace Schengen

* Les dispositions de Schengen ne s'appliquent pas aux Îles Féroé et au Groenland, mais les personnes voyageant entre ces territoires et les États parties à Schengen ne font pas l'objet de contrôle aux frontières.

ivision géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes © 21 décembre 2007